

---

**Nombre de membres en  
exercice:** 7

**Séance du mercredi 11 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le onze décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 04 décembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Robert ZUNINO.

**Présents :** 6

**Votants:** 6

**Sont présents:** Robert ZUNINO, Daniel GUERASSIMENKO, Edmond PLACIDE, Auguste BERNARD, Eric RIFFAUT, Josiane PLACIDE

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:** François NICOLAS

---

## **PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019**

### **Objet: NOUVEAUX TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT A COMPTER DE 2020 - DE 2019 035**

Monsieur le Maire

**RAPPELLE** au Conseil Municipal

- les tarifs de l'eau et de l'assainissement en vigueur dans la commune inchangés depuis 2012 et qui pourraient être mis à jour à compter de 2020.
- les tarifs des redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte perçus pour le compte de l'Agence de l'Eau et qui ont baissé en 2019 et seront identiques pour 2020.

*Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**MODIFIE LES TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE à compter du 1er janvier 2020**

#### **Pour l'eau**

- la redevance annuelle à **40** Euros HT (au lieu de 30 €)
- le m<sup>3</sup> à **0.67** Euros HT (au lieu de 0.50 €)
- un ½ tarif au m<sup>3</sup> pour les compteurs à usage professionnel : élevage ou une entreprise, soit le m<sup>3</sup> à **0.335 Euros HT** (au lieu de 0.25 €)

#### **Pour l'assainissement**

- la redevance annuelle à **40** Euros HT (au lieu de 30 €)

#### **APPLIQUE LES TARIFS AGENCE DE L'EAU :**

- Redevance pour pollution domestique : 0,27 €/m<sup>3</sup>
- Redevance pour modernisation des réseaux : 0,15 €/m<sup>3</sup>

### **Objet: PRIX DE VENTE TABLEAU NOIR DE L'ANCIENNE ECOLE COMMUNALE et BOIS ET TOLES ANCIEN LAVOIR - DE 2019 036**

En complément à la délibération n° 08/2015 concernant la vente de bureaux de l'ancienne école communale, Monsieur le Maire

**RAPPELLE** au conseil municipal qu'il reste encore en stock dans les locaux de la mairie des bureaux et des tableaux noirs de l'ancienne école communale.

Il **PROPOSE** de mettre ces tableaux à la vente et d'en fixer le montant, les bureaux ayant déjà été évalués

Il **PROPOSE** également de mettre à la vente les bois et les tôles de l'ancien lavoir.

*Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

**DECIDE** d'accepter de vendre ces tableaux noirs et en fixe les prix tels que suit :

- prix par tableau vendu seul : 50 € TTC

- si 2 bureaux sont achetés (rappel de la délibération du 1/4/2015 : grand modèle : 220 €TTC et petit modèle : 150 €TTC ), le tableau est offert en cadeau

**DECIDE** de vendre les bois et tôles de l'ancien lavoir démontés suite à sa réfection :

- prix des bois et tôles de l'ancien lavoir : 100 €TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres de recette relatifs à ces affaires et à signer tous documents y afférents.

### **Objet: ONF VENTES DE COUPES DE BOIS COMMUNALES - DE 2019 037**

Monsieur le Maire

**RAPPELLE** au Conseil Municipal la délibération n° 02/2012 concernant l'approbation du Plan d'Aménagement de la Forêt Communale.

Suite à cette approbation, l'ONF :

**PROPOSE** aux exploitants à destination de vente sur pied , dont ci-après le détail de la coupe :

- parcelle 17p pour une surface de 37.35 ha

- parcelle 20 pour une surface de 7.83 ha

**PROPOSE** de supprimer de la coupe la parcelle 5p pour 1.88 ha

*Après avoir entendu son Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la proposition de l'ONF de la mise en vente de bois sur pied des parcelles 17p et 20

- **DONNE son ACCORD** pour la suppression de la coupe 5p

- **DEMANDE** à ce que la commune fixe le prix de retrait minimum en fonction du cubage sur proposition de l'ONF qui établira le prix de retrait sur le cours du marché du bois actuel

### **Objet: CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE TRAVAUX DE REFECTION PISTE DU FAYENC - DE 2019 038**

Monsieur le maire

**RAPPELLE** aux membres du conseil municipal que les travaux de la piste du Fayenc et de l'Ubac (résorption des points noirs, réfection et mise au gabarit) nécessitent le choix d'un maître d'oeuvre afin de chiffrer les travaux nécessaires, de suivre ces travaux et d'aider la commune à lancer les appels d'offres y afférents.

Pour cela il a été nécessaire de demander 2 devis à l'ONF et à la société ALCINA que Monsieur le Maire propose aux membres du conseil.

*Après présentation des 2 devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 4 voix **POUR** et 2 voix **CONTRE***

**DECIDE :**

- de valider le devis de la société ALCINA pour un montant de maîtrise d'oeuvre de 5.000 € HT
  - **CHARGE** Monsieur le maire de valider le devis par un bon de commande auprès de la société ALCINA pour un montant de 5.000.00 € HT
  - **DEMANDE** à rencontrer la Société ALCINA afin d'établir ensemble les bases des travaux à effectuer pour demander des aides financières sur le programme complet
  - **RAPPELLE** que ce programme sera inscrit au BP 2021
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents y afférents.

### **Objet: AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC : 2ème phase 2020 - DE 2019 039**

Monsieur le Maire

**RAPPELLE** aux membres du conseil municipal qu'à la suite des travaux concernant **l'aménagement de l'espace public**, il est nécessaire de demander des subventions complémentaires, pour une deuxième tranche de travaux en 2020, le programme n'ayant pu se terminer faute de moyens.

Il s'agira de demander différentes aides, en particulier la **DETR 2020** et le **FODAC 2020** afin de pouvoir réaliser cette deuxième tranche de travaux.

**RAPPELLE** qu'il y a lieu de mettre en place un citystade qui n'est composé actuellement que d'un simple revêtement goudronné, par la mise en place de revêtement de gazon synthétique, de filets et de cages, de garde-corps et de tapis pour les jeux d'enfants ainsi qu'une sono pour les soirées d'été et les fêtes de village.

**PRECISE** que la demande de subvention concerne un programme estimé pour 2020 à 50.000 €HT.

*Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :*

- **de SOLLICITER** la DETR 2020 la plus élevée possible, pour la réalisation de cette opération ainsi que le FODAC 2020 le plus élevé possible.

- **APPROUVE le plan de financement** ci-dessous ;

<b>TOTAL H.T. :</b>	<b>50.000,00 €</b>
- DETR 2020 (59 %)	29.400,00 €
- FODAC 2020 (21 %)	10.600,00 €
- Autofinancement (20%)	10.000,00 €

- **CHARGE** Monsieur le maire d'effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat pour la DETR 2020, auprès du Conseil Départemental pour le FODAC 2020.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents y afférents.

**Objet: Versement de subvention 2019 - DE 2019 040**

Monsieur le Maire

**RAPPELLE** à l'assemblée, que la commune de Faucon du Caire a inscrit la somme de 3 000.00 € à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » du budget primitif 2019.

Il **INDIQUE** qu'il y a lieu de procéder au vote d'une subvention complémentaire à l'association Les Cigalouns de La Motte du Caire, celle-ci participant grandement au maintien des services aux populations et permettant aux enfants des communes avoisinantes de profiter durant les vacances scolaires d'un centre d'accueil dynamique.

Il **RAPPELLE** que la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch n'octroie plus la subvention annuelle de fonctionnement, c'est la raison pour laquelle il y a lieu de procéder à une subvention complémentaire, liée au nombre d'habitants.

*Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale, à l'unanimité :*

— **DECIDE** d'octroyer la subvention complémentaire de 10 € pour l'année 2019 :

Association Les Cigalouns

— **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette subvention 2019 et à signer tous documents y afférents.

**FIN DE LA SEANCE 19H00**